



Protection juridique privée et en matière de circulation. Notre assurance de protection juridique vous protège contre les conséquences, lourdes en termes de coûts et de temps

Pour obtenir gain de cause lorsque vous êtes dans votre bon droit.

Renseignements
juridiques gratuits
par téléphone via
JurLine au numéro
0848 82 00 82

L'essentiel en bref

Les litiges, par exemple après un accident de la circulation ou en cas de problème avec un bailleur, peuvent facilement entraîner des cas juridiques, coûteux en temps et en argent. La Protection juridique Visana couvre les personnes privées et aide en cas de litiges juridiques, rapidement et sans bureaucratie inutile. Si vous avez déjà une assurance obligatoire des soins (AOS) chez nous, vous avez droit à la Protection juridique Visana à des conditions particulièrement avantageuses.

Détails sur l'assurance de protection juridique:
visana.ch/protectionjuridique

Vos avantages en bref

- Solution combinée avantageuse
- Pas de franchise à votre charge, pas de montant minimal de litige
- Jusqu'à 500 000.– francs de couverture des coûts en cas de litige assuré
- Couverture des frais d'avocat et de justice
- Assistance juridique qualifiée par les spécialistes de Protekta
- Protection juridique sous forme de conseil jusqu'à 500.– francs par an

Prestations

La Protection juridique Visana prend en charge les frais de conseil, d'avocat et de justice, les coûts des expertises ainsi que les éventuels dépens à verser à la partie adverse jusqu'à un montant maximal de 500 000.– francs (hors Europe: 100 000.– francs) par sinistre assuré. En cas de besoin, la Protection juridique Visana verse une avance pour le paiement d'une caution pénale afin de permettre à la personne assurée d'éviter une détention préventive.

Protection juridique privée

Vous bénéficiez d'une assistance juridique pour les cas des domaines suivants:

- droit des dommages-intérêts
- droit pénal
- droit des assurances sociales
- droit des assurances privées
- droit locatif et droit du bail
- droit du travail
- affaires diverses de droit contractuel
- protection juridique en tant que maître d'ouvrage
- droit du voisinage
- droit de propriété
- copropriété/propriété par étage
- protection juridique pour Internet et de la personnalité
- protection juridique droit d'auteur

Protection juridique en matière de circulation

Tous les véhicules (automobiles, motocyclettes, scooters, vélos, embarcations, etc.) sont assurés, ainsi que vous-même, en votre qualité de propriétaire, détenteur et conducteur du véhicule. Vous bénéficiez d'une assistance juridique pour les cas des domaines suivants:

- droit des dommages-intérêts
- droit pénal
- droit des assurances sociales
- droit des assurances privées
- retrait du permis de conduire et taxation des véhicules
- droit contractuel relatif aux véhicules

Aperçu des primes

	Avec AOS		Sans AOS	
	Mois	Année	Mois	Année
Première personne	CHF 15.65	CHF 187.80	CHF 16.50	CHF 198.–
Chaque autre personne vivant dans le même ménage	CHF 5.50	CHF 66.–	CHF 5.80	CHF 69.60
Enfants jusqu'à 18 ans	gratuit	gratuit	CHF 3.–	CHF 36.–

* enregistrées sous le même numéro de famille chez Visana (AOS = assurance obligatoire des soins)

Exemple de facture

Une famille avec deux enfants mineurs (tous assurés AOS auprès de Visana) paye une prime annuelle de 253.80 francs.